

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**DECISION DU MAIRE
DEC_022023
APPROUVANT LA DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE SYLV'ACCTES RHÔNE ALPES POUR
TRAVAUX SYLVICOLES SUR LES PARCELLES
COMMUNALES B 2093 ET B 2098.**

Le Maire du BOUCHET MONT-CHARVIN,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En vertu de la délibération n° DEL_06382020 du 12 juin 2020, conférant au Maire le pouvoir de demander aux organismes financeurs l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n° DEL_02112023 du 24 février 2023, actant de la décision de programmer ces travaux sylvicoles ;

DECIDE :

Article 1 : Le montant prévisionnel pour ces travaux s'élève à 3.836,82 € H.T. ;

Article 2 : La dépense sera inscrite au budget principal 2023, compte 2128 ;

Article 3 : Un dossier de demande de subvention auprès de Sylv'ACCTES Rhône Alpes sera déposé pour un montant de 3.836,82 € H.T. ;

Article 4 : Le plan de financement serait ainsi le suivant :

Montant total des travaux HT	3.836,82 €
Subvention Conseil Savoie Mont Blanc	1.918,41 €
Autofinancement communal	1.918,41 €

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le 03 avril 2023,
Le Maire,
Monsieur PACCARD Franck,



Décision certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 03/04/2023 .
- de sa publication le 03/04/2023 .

Le Maire,
Franck PACCARD

